

**Avril 2025**

---

# Évaluation d'impact et prévention de la perte d'autonomie

Une approche pragmatique de l'évaluation  
d'impact pour maximiser l'efficacité de la  
prévention de la perte d'autonomie

# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
La notion d'impact au cœur de la mission du Centre de ressources et de preuves .....	3
Pourquoi cette note ? .....	4
Présentation du contenu de la note et de sa méthodologie .....	4
<b>1 Évaluer l'impact social d'une action : l'approche au sein de l'économie sociale et solidaire</b> .....	<b>5</b>
1. Repères sur l'évaluation d'impact social .....	5
2. Quel usage de l'évaluation d'impact social pour les actions de prévention de la perte d'autonomie ? .....	11
<b>2 Évaluer l'impact d'une intervention en santé : l'approche de l'évaluation clinique</b> .....	<b>15</b>
1. Repères sur l'évaluation dans le champ de la santé .....	15
2. Quel usage de l'évaluation clinique pour la prévention de la perte d'autonomie ? .....	17
<b>3 Évaluer l'impact d'une action au sein d'une politique publique de la prévention de la perte d'autonomie</b> .....	<b>20</b>
1. Repères sur l'évaluation des politiques publiques.....	20
2. Quel usage de l'évaluation des politiques publiques pour le domaine de la prévention de la perte d'autonomie ? .....	24
<b>4 Entre preuve de l'impact et explication de l'impact : d'autres approches évaluatives</b> .....	<b>27</b>
<b>5 Le positionnement du Centre de ressources et de preuves en matière d'évaluation d'impact</b> ...	<b>30</b>
Un cadre de travail porté par la CNSA en matière de prévention de la perte d'autonomie .....	31
Dans ce contexte, l'approche retenue par le CRP en matière d'évaluation d'impact .....	31
Les ressources proposées par le CRP .....	34
<b>Annexes</b> .....	<b>35</b>
Entretiens.....	35
Ressources documentaires.....	36

# Introduction

## La notion d'impact au cœur de la mission du Centre de ressources et de preuves

Inscrit dans la COG 2022-2026 « Fonder la branche Autonomie » entre l'État et la CNSA<sup>1</sup>, le Centre de ressources et de preuves pour la prévention de la perte d'autonomie (CRP) a pour mission de

- **capitaliser** les actions de prévention probantes<sup>2</sup> et prometteuses ;
- **diffuser** de manière accessible, notamment pour éclairer les pratiques et les décisions ;
- **élaborer** des référentiels/outils d'aide à la décision ;
- la CNSA est également attendue dans l'**association de l'ensemble des acteurs**.

S'inspirant du modèle des What Works Centres (rapport 2017<sup>3</sup>), le CRP donne à l'évaluation une place centrale pour appréhender la notion d'impact, à différentes échelles : l'impact des actions de prévention, l'impact des modes de financements, plus globalement l'impact de la politique publique de prévention de la perte d'autonomie. A l'aide de l'évaluation, ses axes de travail cherchent à répondre aux interrogations suivantes : comment recherches et connaissances peuvent démontrer qu'une action prévient ou ralentit la perte d'autonomie ? Quelles approches et méthodes peuvent évaluer l'impact d'une action de prévention ? Comment l'évaluation d'impact peut servir d'aide à la décision dans la politique de prévention de la perte d'autonomie ?

De nombreux débats traversent les champs de l'évaluation, et notamment dans la définition même des critères évaluatifs. Aussi, dans le champ du développement, l'OCDE spécifie que « contrairement au critère d'impact, qui s'intéresse aux effets et changements de portée plus vaste, l'efficacité concerne les résultats étroitement attribuables à l'intervention »<sup>4</sup>. Dans cette note et dans les travaux du CRP, par souci de simplification et de pédagogie, est retenu un **usage large du terme « impact »**, visant à caractériser les changements créés par une action et qui lui sont attribuables, strictement ou non<sup>5</sup>. La note explore différentes définitions de l'évaluation sans en exclure, pour penser avant tout les usages des évaluations au service d'une politique publique de la prévention.

En effet, à travers le sujet de l'évaluation, plusieurs missions du Centre sont abordées :

- **Soutenir le développement et l'usage de l'évaluation d'impact des actions de prévention de la perte d'autonomie**, au service d'une **politique publique fondée sur des preuves**, visant à contribuer directement au vieillissement en bonne santé de la population âgée de 60 ans et plus ;

---

<sup>1</sup> Engagement n°9 : Créer un centre national de ressources et de preuves à la CNSA pour la prévention de la perte d'autonomie

<sup>2</sup> Selon l'Organisation mondiale de la santé, les données probantes se définissent comme « des conclusions tirées de recherches et autres connaissances qui peuvent servir de base utile à la prise de décision dans le domaine de la santé publique et des soins de santé » (OMS, 2004).

<sup>3</sup> Rapport *What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ?*, ANSA (mars 2017)  
<sup>4</sup> [Lien vers critères d'évaluation OCDE](#)

<sup>5</sup> Par exemple, un faisceau d'indices, des éléments déclaratifs des bénéficiaires mais sans démonstration stricte avec une méthode de comparaison

- Dans une logique d'évaluation utile à la décision, **encourager la généralisation d'actions efficaces**, en pensant leur impact dans des conditions réelles de déploiement et dans une multitude de contextes (territoriaux, sociaux...);
- Pour cela, considérer une **diversité d'approches de l'évaluation**, à distinguer par leur contexte d'utilisation et leur finalité en matière de prise de décision.

## Pourquoi cette note ?

Cette note a pour objectif d'explorer différentes acceptions de l'évaluation – et de l'évaluation d'impact en particulier – pouvant s'appliquer au domaine de la prévention de la perte d'autonomie.

Sans ambition de réaliser une revue de littérature exhaustive et scientifique, cette note vise à partager des repères et proposer des ressources pour approfondir le sujet de l'évaluation sous 4 angles (évaluation d'impact social, évaluation clinique, évaluation de politiques publiques et évaluation basée sur la théorie). Elle documente et explicite l'approche retenue par le CRP pour généraliser la pratique de l'évaluation d'impact dans son domaine d'intervention, s'appuyant sur des usages différenciés d'approches et méthodologies d'évaluation.

Elle s'adresse prioritairement aux utilisateurs du Centre de ressources et de preuves, qu'ils soient financeurs, porteurs d'actions ou contributeurs de la politique de prévention de la perte d'autonomie.

## Présentation du contenu de la note et de sa méthodologie

Pour la réalisation de cette note, deux sources principales ont été mobilisées (dont les détails sont disponibles en annexe pages 34-35) :

- Une série de **45 entretiens** auprès d'une diversité d'acteurs, dont des évaluateurs et experts de l'évaluation, opérateurs et financeurs d'actions de prévention, représentants de réseaux et fédérations ;
- Une **analyse documentaire**, sur une trentaine de documents.

Il en ressort que l'expression d'évaluation d'impact se retrouve dans différents domaines où elle signifie toujours l'étude des effets d'une intervention. Elle recouvre néanmoins une grande diversité de visions et d'approches, par la nature des interventions observées et par les choix méthodologiques opérés.

4 domaines d'application sont ici explorés et mis en regard du champ de la prévention de la perte d'autonomie :

- **L'évaluation d'impact social (EIS)** dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), où l'évaluation porte sur des programmes d'actions d'acteurs privés ayant une finalité sociale ;
- **L'évaluation dans le domaine de la santé**, à travers la conduite d'essais cliniques et le recours aux approches randomisées contrôlées ;
- **L'évaluation des politiques publiques (EPP)**, où l'impact est un des critères possibles d'évaluation pour caractériser les effets de l'action publique ;
- **L'évaluation basée sur la théorie**, qui se détache d'une approche de la causalité et éclaire différemment l'usage des connaissances au service d'une action.

# 1 Évaluer l'impact social d'une action : l'approche au sein de l'économie sociale et solidaire

Le domaine de l'évaluation d'impact social (EIS) est lié au champ de l'innovation sociale<sup>6</sup>, qui se définit comme agissant en complément ou à défaut de politiques existantes pour répondre à des problématiques sociales. Cette approche de l'évaluation porte sur des programmes ou dispositifs portés par des acteurs privés (lucratifs ou non) dans une grande diversité de domaines sociaux (éducation et égalité des chances, exclusion et précarités, handicap...). Ils peuvent être les commanditaires de ces études ainsi que leurs financeurs (fondations et autres acteurs privés, acteurs publics...), avec une visée interne (améliorer l'action) et/ou externe (faire la preuve de l'impact pour rendre compte ou développer son action).

## 1. Repères sur l'évaluation d'impact social

### 1.1 DÉFINITION / Une notion pour caractériser le changement provoqué par une action à finalité sociale

S'il est souvent mentionné dans les guides consacrés à l'évaluation d'impact social<sup>7</sup> que la définition de la notion d'impact social n'est pas normée, à l'image de la pratique d'évaluation d'impact social elle-même comme nous le verrons par la suite, une définition du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire fait cependant référence :

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. »

Source : Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) en 2011

Cette approche des conséquences d'une activité est souvent représentée visuellement par des cadres logiques, dont la **chaîne de valeur de l'impact**. Ce logigramme permet de formaliser l'impact d'une action, en représentant les étapes logiques pour y aboutir. Plusieurs représentations de cet outil sont utilisées dans le secteur et sont présentes avec des formes comparables dans d'autres domaines d'évaluation (notamment l'évaluation des politiques publiques<sup>8</sup>).

Différentes versions de la chaîne peuvent être utilisées, avec plusieurs définitions du terme d'impact. On note à la fin de celles-ci, une distinction entre :

- Des **résultats** (changements résultants de l'action) et des **impacts**, alors entendus comme les changements attribués à l'action et tangibles dans un temps long (cf. schéma ci-dessous) ;

6 « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation » - Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)

7 Cf. « pour aller plus loin » page 10 et annexes pages 33-34

8 Dans le champ de l'EPP sous le nom de logigramme [Lien vers un document de Quadrant Conseil](#)

- Des **effets** (changements à court, moyen ou long terme) et des **impacts** (changements attribuables strictement à l'action), l'impact étant alors perçu uniquement par la dimension d'attribution des changements observés à l'action (causalité), indépendamment de la temporalité (cf. schéma ci-dessous).

Ces termes de résultats, effets ou impacts se différencient tous des « réalisations » (ou « produits »), entendues comme les données décrivant ou quantifiant les actions réalisées dans le cadre du projet, sans notion de changement pour les parties prenantes (par exemple, nombre de bénéficiaires d'une action, nombre de sessions...).

### La chaîne de valeur de l'impact

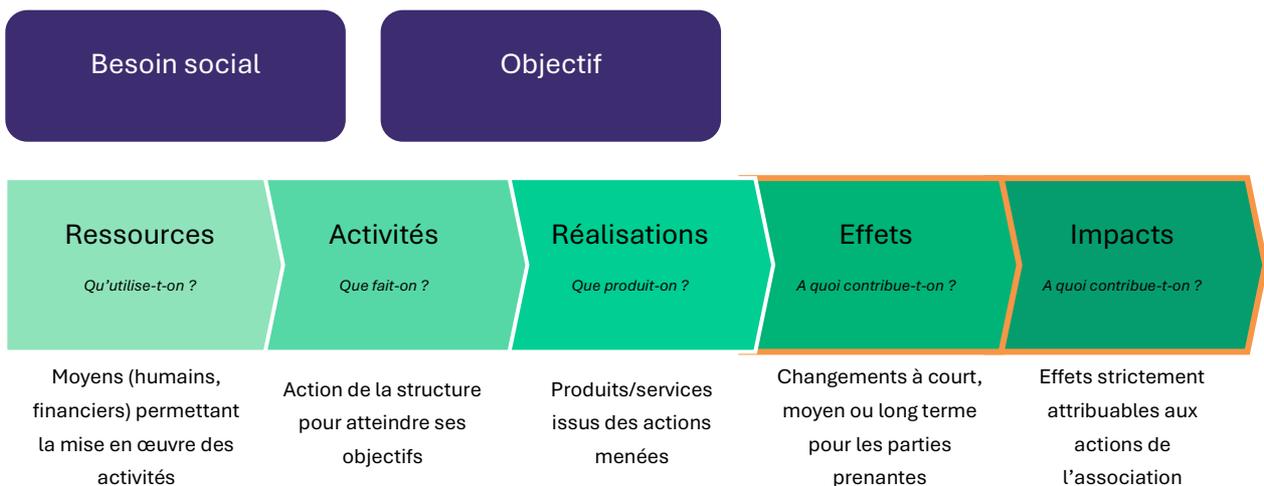
Ressources	Activités	Réalisations	Résultats	Impacts
	Que fait-on ?	Que produit-on ?		A quoi attribue-t-on ?
Ressources (humaines, financières) permettant la mise en œuvre des activités	Actions de la structure pour atteindre ses objectifs	Produits obtenus suite aux actions menées	Effets immédiats des actions sur leurs publics cibles	Conséquences sociales, économiques, environnementales imputables aux actions

#### Exemple : une association pour l'éducation mène un projet de construction d'école en zone périurbaine

Ressources	Activités	Réalisations	Résultats	Impacts
50K€ investis et 5 personnes travaillent sur le projet	Terrain acheté, dessin, conception et construction de l'école	Nouvelle école construite avec 32 places	8 étudiants disposent d'un meilleur accès à l'éducation	2 étudiants disposent d'un accès à l'éducation alors qu'ils n'en avaient pas avant

Note : les ressources et activités correspondent au travail planifié par l'organisation. Les réalisations, résultats et impacts correspondent aux résultats envisagés, à ce qui peut s'évaluer.

D'après "Un guide pratique pour la mesure et la gestion de l'impact", EVPA 2015



D'après guide « Évaluer son impact social dans le secteur de la justice /prison » - ACTI'CE, Association Possible, Ronalpia, Kimso (2022)

Aussi, quel que soit le terme utilisé, il s'agit bien dans une évaluation d'impact social de **caractériser le changement provoqué par une action** (comportements, compétences, connaissances, santé, situation économique et sociale, représentations...).

Ces cadres logiques dessinent des étapes jusqu'à l'impact et permettent d'aborder d'autres critères d'évaluation (cohérence, pertinence, efficacité, efficacité...) dans la construction d'une action : par exemple, interroger la pertinence revient à interroger si une action répond bien aux besoins ou attentes du public ciblé, pour lequel un besoin social est identifié. Cette représentation logique du changement, avant même la production de preuves d'impact à proprement parler, inscrit l'évaluation d'impact social dans une démarche de compréhension, documentation et formalisation des raisonnements pour qu'une intervention produise des changements, autrement nommée la « **théorie du changement** ». Cette approche de formalisation et de production de connaissances sur les changements provoqués par une action est relativement récente dans le domaine de l'économie sociale et solidaire : ses inspirations clés sont présentées ci-dessous.

## 1.2 REPÈRES HISTORIQUES / Une pratique récente, d'inspiration anglo-saxonne, ayant connu un développement propre en France

La pratique de l'évaluation d'impact social dans le champ de l'économie sociale et solidaire en France naît de différentes inspirations et pratiques d'évaluation, d'abord développées à l'étranger<sup>9</sup>.

Dès les années 1990, le monde philanthropique anglo-saxon (et notamment des fondations américaines) développent de nouveaux modèles d'analyse de leur action. Est ainsi créée la méthode du SROI<sup>10</sup> (Social Return On Investment), transposant le modèle financier du retour sur investissement pour caractériser l'impact d'une action à vocation sociale.

Parallèlement, dans le champ de l'économie du développement, les évaluations dites « randomisées », existent depuis les années 60 dans le domaine des politiques publiques aux États-Unis (cf. page 19). Elles connaissent un essor dans les années 2010 portées par le laboratoire de recherche J-PAL créé par les économistes Banerjee, Duflo et Mullainathan (cf. « pour aller plus loin » p.19), qui utilisent pour la première fois les méthodes randomisées inspirées des études cliniques dans le milieu du développement international.

Plus spécifiquement en France depuis les années 2000, les pratiques en matière d'impact se sont construites autour de deux notions : utilité sociale et impact social.

Le terme d'utilité sociale renvoie d'abord à une notion juridique, faisant de ce caractère une condition à l'exonération fiscale de structures associatives. Elle est inscrite dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Le terme est ensuite utilisé dans les premiers travaux portés en France sur le sujet, notamment par l'Avise et le GREUS<sup>11</sup> dès 2007.

Le terme d'impact social, plus récent, a été utilisé dans différents travaux à partir de 2009, par l'Avise et l'ESSEC. Il s'inspire plus directement de l'univers de *l'impact investing* anglo-saxon cité plus haut et apparaît dans une définition propre au début des années 2010 dans différents documents européens<sup>12</sup> puis en France, dans le rapport du Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) (cf. infra). Si un débat entre les deux expressions a animé le secteur<sup>13</sup>, on note aujourd'hui à l'usage une prépondérance du terme d'évaluation d'impact social dans le champ de l'ESS.

---

9 Salathé-Beaulieu, G. (2018). Évaluation et mesure d'impact en économie sociale : ligne du temps. Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). [Lien vers la ligne du temps](#)

10 Méthode développée dans les années 2000 par le Robert Enterprise Developmtn Fund (REDF), puis reprise par des think tank britanniques (notamment New Economies Fondation, NEF). La méthode a été traduite et portée en France par l'École supérieure des sciences économiques et commerciales – Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social (ESSEC IIES)

11 Groupe de Recherche Action sur l'Évaluation de l'Utilité Sociale, créé en 2013 au sein de la faculté des Sciences Sociales et Économiques de l'Institut Catholique de Paris

12 Travaux de la Commission Européenne, citant la notion d'impact dans l'Acte pour le marché Unique II en 2012, rapport *Approches proposées pour la mesure de l'impact social* du Groupe d'experts de la Commission Européenne sur l'économie sociale (GECES) en 2014

13 [Lien vers l'article sur le site de l'AVISE](#)

Une diversité d'acteurs intervient dans le champ de l'évaluation d'impact social (opérateurs sociaux eux-mêmes, évaluateurs au sein de cabinets de conseil ou centres de recherche, financeurs privés et publics...) sans que l'activité ne soit pour autant normée, comme en témoignent les recommandations issues des débats et consultations publiques du Sommet de la mesure d'impact du 13 février 2023<sup>14</sup>, à l'initiative de l'Impact Tank<sup>15</sup>. La première d'entre elles vise ainsi à « **construire une définition commune de l'impact** » dans le dialogue entre acteurs publics et acteurs privés sur le sujet. Dans ces recommandations, les spécificités d'une évaluation d'impact sont mises en exergue, en la différenciant d'une politique de responsabilité sociale (RSE) ou d'une démarche qualité. Est mentionné le risque d'*impact washing* si ne sont pas distingués les moyens mis en œuvre de l'impact en lui-même. Les recommandations encouragent une approche globale pour tenir compte de la complexité et la pluralité des impacts, sans réduire cette notion à des approches quantitatives et privilégier l'articulation d'approches quantitatives et qualitatives. Au-delà de la diversité des méthodes, le rapport préconise une réflexivité critique sur les outils et approches, mentionnant par exemple le risque de privilégier des bénéficiaires pour lesquels les résultats positifs seront plus rapides (exclusion des publics les plus éloignés ou vulnérables).

### 1.3 MÉTHODES / Des méthodologies empruntées à l'univers des études, avec une approche souvent pragmatique de l'évaluation

L'évaluation d'impact social emprunte ses méthodologies aux sciences sociales, en utilisant des approches quantitatives et qualitatives.

Type de méthode		Caractéristiques principales
Quantitatives	Approche à partir d'indicateurs	Analyse des effets à partir d'indicateurs formalisés par des administrations ou développées en interne. La définition d'indicateurs s'accompagne souvent de la passation de questionnaires.
	Approches monétisées (SROI)	Analyse de la chaîne d'impacts auprès des parties prenantes puis tentatives de monétisation des changements observés.
	Approches comparatives (approches randomisées)	Analyse statistique des effets à partir d'une comparaison entre un groupe témoin, non-touché par un dispositif et un échantillon test touché par le dispositif, afin d'isoler les effets imputables au projet
	Approche par les coûts évités	Calcul de la différence entre l'argent investi et les coûts évités pour les financeurs (en général publics)
Qualitatives	Entretiens (individuels ou collectifs)	Démarche compréhensive pour appréhender les représentations des acteurs et leurs perceptions des effets des actions

D'après « L'expérience de l'évaluation d'impact social : pratiques et représentations dans les structures d'utilité sociale », Agence Phare (2017)

<sup>14</sup> [Lien vers le rapport de l'Impact Tank](#)

<sup>15</sup> [Lien vers le site de l'Impact Tank](#)

Dans cette diversité de méthodes existent certains usages par les opérateurs eux-mêmes ou par les évaluateurs, notamment un recours moindre aux méthodes dites monétaires (SROI notamment) ainsi qu'aux méthodes expérimentales ou de randomisation.

### ➤ Pour les opérateurs de l'économie sociale et solidaire

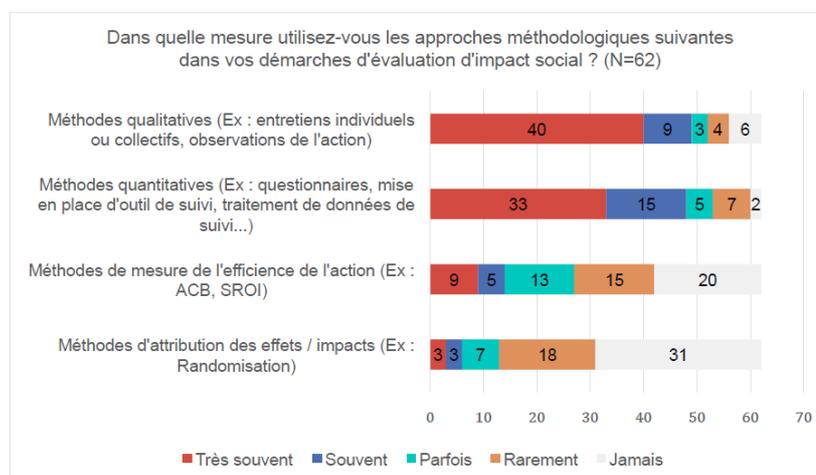
« Les méthodes traditionnelles du monde des études, que ce soit la conduite d'enquête par questionnaire (84% des répondants) ou les approches qualitatives par entretiens et observations (74% des répondants) sont plébiscitées. Des approches plus spécifiques à l'évaluation d'impact social sont aussi régulièrement utilisées comme les exercices de modélisation des effets de l'action sous forme de **théorie du changement** (55% des répondants), la **recherche de données de comparaison** (31%) pour s'assurer de la plus-value de l'initiative ou bien encore la **valorisation monétaire** des effets produits, via l'estimation d'un **SROI** (31%), la réalisation d'une analyse coûts-bénéfices ou le **calcul de coûts évités** (26%). »

### ➤ Pour les évaluateurs

« La grande majorité des répondants utilisent souvent ou très souvent les **méthodes qualitatives et quantitatives** (49 et 48 sur 62). Dans le cadre de ces démarches, ils vont la plupart du temps réaliser une **cartographie des parties prenantes** (45 sur 56), **analyser les besoins** de ces dernières (45 sur 56) et modéliser une chaîne d'effets avec l'élaboration d'une **théorie du changement** (42 sur 56). Sur le plan quantitatif, l'ensemble des structures évaluatrices ont recours à des enquêtes par **questionnaires**. Elles vont également s'appuyer sur les **données existantes** au sein des organisations qu'ils accompagnent (41 sur 51). La moitié d'entre elles (27 sur 51) créent ou utilisent parfois des **outils de suivi du parcours des bénéficiaires**. Un tiers des répondants (20 sur 62) n'utilise **jamais de valorisation monétaire** (ex : SROI). Pour traiter de l'enjeu d'attribution, **l'approche pragmatique reposant sur la sollicitation de l'avis des parties prenantes, plutôt que sur des méthodes de randomisation ou expérimentales**, est la plus employée (37 sur 61). »

Source : Panorama de l'évaluation d'impact social en France, Rapport 2021, ESSEC – Impact Tank

## Fréquence d'usage des différentes approches méthodologiques



Source : Panorama de l'évaluation d'impact social en France, Rapport 2021, ESSEC – Impact Tank

Aussi, on peut considérer, en comparaison avec la valorisation très nette des études randomisées dans d'autres champs d'évaluation (cf. suite de la note), que l'EIS tend à des approches conciliant la pratique de l'évaluation avec les contraintes de son exercice, entendues comme la prise en compte des limites opérationnelles de l'évaluation (faible nombre de bénéficiaires, absence de données ou difficultés à les collecter, impossibilité de constituer un groupe témoin...).

De fait, la preuve de la causalité (impact au sens strict) peut ainsi ne plus être l'objectif en soi de l'évaluation, au bénéfice d'une démarche visant la compréhension de l'action, et/ou une analyse ou une mesure de ses effets, même s'ils ne peuvent pas être strictement attribués à l'action.

Cette mise à distance de la causalité peut constituer le cœur de certaines approches de l'évaluation d'impact, en particulier les **approches dites systémiques** visant à s'intéresser aux causes racines des dysfonctionnements ou problématiques sociales, et non démontrer l'impact d'une initiative seule. Cette approche considère en effet que les évaluations d'impact social ont une vision restreinte des causes génératrices d'un problème social, et tendant à n'expliquer qu'une partie des mécanismes à l'œuvre, risquant ainsi de ne jamais réellement répondre au besoin. Sans s'opposer à la démonstration de l'impact, elle propose de réinterroger l'action au regard des besoins sociaux qui la justifient.

## Pour aller plus loin

### Guides et ressources sur la pratique d'évaluation d'impact social

- L'AVISE porte le centre de ressources national sur l'évaluation d'impact social et publie de nombreux contenus, en particulier des guides (*Évaluer son impact social*, mai 2022) : [Lien vers site de l'AVISE - ressources impact social](#))
- L'AVISE est également en charge d'animer le réseau Social Value France, réseau français de débat et de partage autour de l'actualité et des pratiques d'évaluation de l'impact social : [Lien vers site de l'Avise - SVF](#)
- L'Impact Tank, think and do tank dédié à la valorisation et la mise à l'échelle d'innovations sociales à impact positif, adressant plus largement que l'ESS le monde économique : [Lien vers le site de l'Impact Tank](#)

### Analyses sur champ de l'évaluation d'impact social

- Étude *Expérience de l'évaluation d'impact social* (2017, Agence Phare) : [Lien vers l'étude Agence Phare](#)
- *Panorama de l'évaluation d'impact social* de l'ESSEC (éditions 2021 et 2022) : [Lien vers le rapport panorama](#)

## 2. Quel usage de l'évaluation d'impact social pour les actions de prévention de la perte d'autonomie ?

### 1.4 ÉTAT DE L'ART : une faible production d'évaluations d'impact social dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie mais des démarches de référentiel partagé

Si le secteur de l'évaluation d'impact social s'est développé au cours des dernières années, le domaine spécifique de la prévention de la perte d'autonomie n'apparaît pas aussi investi que d'autres domaines par les opérateurs et évaluateurs. Parmi les experts de l'évaluation d'impact interrogés pour la rédaction de cette note (cf. annexe), le sujet de vieillissement est abordé à travers d'autres entrées (notamment habitat inclusif et logement, engagement bénévole...). Quelques opérateurs prennent l'initiative de travaux de recherche sur le sujet, par exemple, l'étude I-CARE, Impacts de l'action des centres sociaux sur l'avancée en âge et la perte d'autonomie, de l'Union Régionale des Centres Sociaux des Pays de la Loire<sup>16</sup>, ou encore les travaux de l'association des Petits Frères des Pauvres sur l'impact de l'accompagnement sur l'isolement des personnes accompagnées. De plus en plus de programmes d'incubation ou d'accélération d'entreprises de l'ESS dans le champ du vieillissement intègrent un accompagnement à l'évaluation d'impact (par exemple, les porteurs accompagnés par VIVA Lab<sup>17</sup> qui mettent en œuvre de premières collectes d'indicateurs d'impact social).

Outre la conduite d'évaluations dédiées à un projet spécifique, certains réseaux ou financeurs dans le domaine de la prévention structurent des approches communes aux différentes actions soutenues, élaborant ainsi des référentiels d'indicateurs communs, et utilisant des outils de collecte dédiés, facilitant la collecte harmonisée et la consolidation des données. Trois de ces initiatives sont présentées ici :

---

#### 📌 Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de la Savoie – groupe de recherche-action sur l'évaluation d'impact des actions de prévention

Un groupe de travail a été lancé en 2018 à l'initiative de la référente de la CFPPA, composé de structures soutenues par la Commission, de membres de droit et de deux universitaires de l'université Savoie Mont Blanc. Le groupe a construit deux questionnaires (auprès des structures et auprès des bénéficiaires), intégrés et obligatoires dans le cadre de l'AAP. Les données collectées faisaient l'objet d'une analyse par l'Agence Alpine des territoires, avec une consolidation au niveau départemental, et l'accès pour chaque porteur à ses résultats propres. En 2022, 30 structures ont participé, permettant de collecter les réponses de 326 seniors.

A noter que ce système de collecte est à présent suspendu, sur la base du constat que la collecte de données n'apportait plus d'éléments nouveaux et utiles. Un nouveau dispositif d'évaluation est en cours d'élaboration, sur la base d'enregistrements vidéo des récits des personnes, avec l'appui d'un nouveau groupe de travail.

---

#### 📌 Évaluation des actions financées par les caisses de retraites

Les actions soutenues par l'interrégime font l'objet d'un cahier des charges sur chacune des thématiques, auquel est adossé une évaluation inscrite dans la convention. Les porteurs de projet utilisent l'outil Webreport mis à disposition pour diffuser les questionnaires aux bénéficiaires. Il permet de collecter des données harmonisées entre les différents territoires sur le profil des bénéficiaires et sur les impacts de l'action.

La première version de cet outil a été déployé à partir de 2016 par l'interrégime et révisé courant 2023.

---

#### 📌 Malakoff Humanis : référentiel « bien vieillir »

<sup>16</sup> [Lien vers la synthèse de l'étude ICARE des centres sociaux](#)

<sup>17</sup> [Lien vers le site VIVA Lab](#)

Malakoff Humanis a engagé au cours des dernières années une stratégie sur l'impact social pour renforcer en interne et en externe la pratique de l'évaluation d'impact social. Cette stratégie s'incarne par des accompagnements de différents niveaux (formation et mise à disposition d'outils, accompagnement personnalisé, évaluation externe). Avec l'appui du labo EMIS ESSEC, Malakoff Humanis a consolidé un référentiel commun sur le champ du bien-vieillir, grâce à l'expérience de nombreuses évaluations d'impact social au préalable. Ce référentiel standardisé comprend différents indicateurs à sélectionner pour le projet à évaluer (dont certains sont obligatoires), et se concrétise dans l'usage d'un outil de collecte et de consolidation des données (Impact Track).

---

Ces approches font écho à un débat entre deux visions de l'évaluation d'impact social<sup>18</sup> :

- l'évaluation par la standardisation : l'évaluation sert une approche de suivi d'un portefeuille d'actions, nécessitant une standardisation des actions et une simplification de la collecte de données, avec une forte place laissée au quantitatif. L'enjeu est de produire des données consolidables et théoriquement comparables entre différentes actions, collectées systématiquement, dans une logique de suivi d'indicateurs. Ce cadre laisse peu ou pas de marge de manœuvre au porteur de l'action, qui doit rendre les attendus et le plus souvent utiliser un outil dédié à la collecte de données (permettant une consolidation automatique pour le gestionnaire ou financeur) ;
  - l'évaluation par la personnalisation : l'approche se concentre sur la compréhension et l'analyse de l'action, avec une forte place laissée au qualitatif, visant à traduire l'ambition spécifique de chaque projet, supposant une appropriation forte de la démarche par le porteur de projet. Cette approche ne permet d'analyser que l'action pour elle-même, sans élément de comparaison avec d'autres programmes.
- 

## 📌 Verbatims des entretiens réalisés

« Si on n'a pas de points de comparaison, on n'arrive pas à comprendre quel est l'impact de ces actions. On a un intérêt à voir des indicateurs harmonisés (entre les différents projets de projet). Les projets nous disent que ça leur faciliterait la tâche, avoir déjà des questionnaires. C'est le sens de l'histoire »

Expert impact social

« On est dans un débat faussement apolitique : le choix des indicateurs et des méthodes raconte beaucoup de choses (...) On insiste (dans nos accompagnements) sur le temps nécessaire pour s'accorder sur la dimension politique de la démarche (d'évaluation). Avant de s'enfermer sur un indicateur, il faut être au clair sur l'ambition. Selon moi, on n'impose pas un référentiel (d'indicateurs) mais on peut créer des catalogues d'inspiration. »

Expert impact social

### 1.5 ENSEIGNEMENTS POUR LE CRP ET LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE / dans quelle mesure cette approche est pertinente pour les objectifs du CRP ?

Plusieurs questions et critères sont à instruire pour préciser les modalités de recours à l'évaluation d'impact social dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie :

- Quel apport est attendu **des approches causales de l'impact** (démonstration stricte de l'attribution des changements de comportements à l'action), par rapport à d'autres approches de l'impact au sens large (attribution par sollicitation de l'avis des parties prenantes, voire pas de recherche d'attribution) ?

---

<sup>18</sup> [Lien vers l'article sur le site de l'AVISE](#)

- Quelle approche retenir entre **personnalisation** (pour la compréhension fine d'une action, la capacité à identifier ses mécanismes, leviers et freins, notamment dans une perspective d'essaimage) et **standardisation** de la démarche d'évaluation d'actions de prévention (pour la consolidation d'indicateurs clés transverses à toute action dans une visée de suivi les actions à l'échelle d'une ou plusieurs Commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - CFPPA) ?

Plusieurs dimensions de l'approche d'impact social paraissent utiles au champ de la prévention de la perte d'autonomie :

- Elle présente une dimension pragmatique de l'évaluation, qui s'adapte à tout type d'action, notamment à des actions préexistantes, à des faibles volumes de bénéficiaires... qui constituent une part significative des actions financées à ce jour par les CFPPA ;
- Son appropriation par le porteur de projet présente un bon degré de faisabilité, avec la possibilité pour le porteur de s'inscrire dans une approche réflexive sur les objectifs et la portée d'une action, notamment à l'aide de la théorie du changement.

L'approche d'évaluation d'impact social présente cependant des limites pour répondre à certains des objectifs du Centre de ressources et de preuves :

- La pratique apparaît trop peu développée dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie pour en faire un critère systématique dans la décision de financements des CFPPA ;
- Avant même de disposer de données d'impact, les autres composantes du cadre logique décrivant la méthodologie d'une action sont nécessaires (quel besoin ? quel objectif de l'action ? quelles ressources pour quelles activités déployées ? quelles données descriptives de l'action ?) ;
- Les approches standardisées de collecte de données d'impact mettent en lumière l'enjeu de l'outillage : au-delà du cadre commun d'évaluation (indicateurs et questions définies), ces approches impliquent un outil (mise à disposition d'une plateforme, formation à son usage pour une saisie fiable et exhaustive) et une implication des acteurs (porteurs et CFPPA) pour permettre une collecte systématique et harmonisée ;
- La pratique de l'évaluation d'impact social apparaît non normée, composée d'une pluralité d'acteurs et de pratiques, sans critère consensuel sur la rigueur de la méthode et la qualité de l'évaluation, y compris pour des approches évaluatives simples ;
- Les exemples cités précédemment ne portent pas en eux le sujet de l'essaimage ou de l'implémentation d'une action évaluée et démontrée comme probante dans d'autres contextes, et se concentrent sur le rendre-compte ou l'amélioration d'une action.

Par l'usage des cadres logiques ou autres supports de formalisation d'une action, l'évaluation d'impact social met en lumière l'importance du cadrage méthodologique de l'action en elle-même, avant l'exercice d'évaluation à proprement parler. Sur cette dimension, le champ de la promotion de la santé propose des repères utiles, naturellement applicables au secteur de la prévention de la perte d'autonomie. De nombreuses ressources et outils, notamment en matière de méthodologie de projet et d'évaluation, sont mises à disposition par la Fédération Promotion de la Santé, pour intégrer les actions de prévention dans une approche globale de la santé.

## Pour aller plus loin

### Guides et ressources sur la pratique d'évaluation d'impact social

- La Fédération Promotion Santé met à disposition de nombreuses ressources en matière de méthodologie de projet et d'évaluation, en particulier le guide Up pour l'évaluation des actions : [lien vers le Guide Up de la Fédération Promotion Santé](#)

## 2 Évaluer l'impact d'une intervention en santé : l'approche de l'évaluation clinique

Si le domaine de l'évaluation d'impact dans l'ESS permet de reconstruire la logique d'une action et son ambition de changement, il ne permet pas d'approfondir la dimension clinique au cœur de la prévention de la perte d'autonomie. On s'intéresse donc ici à une approche médicale de la perte d'autonomie, en regardant en particulier les pratiques d'évaluation en santé à travers la réalisation d'essais randomisés contrôlés (qui ont inspiré les pratiques d'évaluation de politiques publiques que nous verrons ultérieurement – partie 3). L'intérêt est porté ici sur la démonstration rigoureuse des effets d'un traitement sur l'état de santé d'une population ciblée, à travers le recours à une évaluation expérimentale.

### 1. Repères sur l'évaluation dans le champ de la santé

#### 1.2 DÉFINITION ET MÉTHODES

Dans le domaine de la santé, l'évaluation s'incarne dans l'essai clinique randomisé, dont le premier est attribué à James Lind en 1747 dans la prévention du scorbut. Il s'inscrit dans une approche expérimentale de la médecine, dont les grands principes ont été définis par Claude Bernard en 1865<sup>19</sup>. Cette médecine dite « factuelle » ou également appelée « evidence-based medicine » consiste à appuyer les pratiques cliniques sur des faits scientifiques validées par une expérimentation dédiée.

Depuis le milieu du XXème siècle, les essais cliniques randomisés sont utilisés plus systématiquement en médecine : ils s'appuient sur le tirage au sort de patients pour former deux groupes, l'un jouant le rôle de « contrôle » pour être comparé à un groupe « test » à qui est appliqué des traitements (vaccins, médicaments...). C'est cette approche statistique qui a inspiré les études randomisées dans les politiques publiques américaines dans les années 1960 puis dans le domaine du développement international, promu par le J-PAL (cf. page 7).

Si la méthode fait bien figure de « gold standard », les essais cliniques randomisés contrôlés comportent plusieurs limites, notamment liées à la difficulté de transposer dans la médecine de tous les jours leurs résultats, autrement dit au-delà de démontrer les effets d'un traitement dans le cadre expérimenté, parvenir à montrer ces effets une fois le traitement généralisé.

Un sujet identifié est le juste calibrage du dispositif méthodologique de ce type d'évaluation, qui ne doit pas être sous-calibré (pour une bonne démonstration de l'effet), ni surcalibré (par exemple, en présence d'effets par ailleurs démontrés, à l'image de l'ironique article consacré à la « dramatique » absence d'essais cliniques randomisés montrant les bienfaits sur la santé de l'usage d'un parachute lors d'une chute libre<sup>20</sup>).

<sup>19</sup> Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1865

<sup>20</sup> Smith, Gordon C. S. & Pell, Jill P., "Parachute use to prevent death and major trauma related to gravitational challenge: Systematic review of randomised controlled trials", *British Medical Journal* (2003).

Outre la conduite d'essais randomisés, l'évaluation peut aussi s'appréhender dans le champ de la santé comme l'évaluation en santé publique. Un programme en santé publique a pour objectif l'amélioration de la santé d'une population ; l'évaluer permet d'en mesurer les effets ou apprécier son déroulement.

L'évaluation d'une action ou d'un programme de santé publique peut s'intégrer ou non dans l'évaluation d'une politique publique, par exemple à une politique de prévention – il peut en effet, au-delà de formuler un jugement sur l'impact un programme, intégrer des dimensions relatives à la législation, l'offre ou les institutions publiques concernées.

L'**étude randomisée en double aveugle**, avec répartition aléatoire, randomisée ou à **double insu** est une démarche expérimentale utilisée en recherche dans de nombreux domaines (médecine, psychologie, physique, biologie, sciences sociales...)

Elle est utilisée dans le développement pharmaceutique de nouveaux médicaments, ou pour évaluer l'efficacité d'une démarche ou d'un traitement. En double aveugle, ni le patient ni le prescripteur ne savent si le patient utilise le médicament actif ou un placebo. Ces modes d'évaluation, complexes dans leur mise en œuvre, visent à réduire les effets possibles de la connaissance d'une information par le patient et le médecin (ni le patient, ni le médecin ne savent si le traitement est un placebo ou actif). Une étude peut également s'appuyer sur une approche de « triple aveugle », où le chercheur lui-même, réalisant l'analyse statistique des données, ne sait pas s'il travaille sur les données de l'expérimentation.

## **Pour aller plus loin**

### **Essais cliniques randomisés contrôlés :**

- *Revue Gériatrie et société*, « Prévention et vieillissement : modèles, expérimentations et mise en œuvre » (2012)
- Jaillon, P. (2007), communication scientifique « L'essai clinique contrôlé randomisé » [Lien vers la communication de l'Académie nationale de médecine](#)
- Jatteau, A. (2019), *Les essais contrôlés randomisés. Une comparaison entre la médecine et l'économie. Philosophia Scientiæ*, 23-2, 85- 110. [Lien vers l'article](#)

### **Évaluation en santé publique :**

- Haut Conseil en Santé Publique, Revue Actualité et dossier en santé publique : [Accès revue ADSP n° 69 - L'évaluation en santé publique](#), extrait revue 17 décembre 1996 [Extrait revue 17 décembre 1996 - évaluation en santé publique](#)

## 2. Quel usage de l'évaluation clinique pour la prévention de la perte d'autonomie ?

### 2.1 EXEMPLES D'ÉTUDES

Trois exemples d'essais randomisés contrôlés dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie sont présentés ici. Les évaluations s'intéressent en particulier au sujet de la chute, avec différentes études à ce sujet et une implication d'acteurs associatifs auprès des chercheurs pour évaluer leurs programmes.

---

#### 📌 Étude Happier (Healthy Activity and Physical Program Innovations in Elderly Residences)

Il s'agit d'une évaluation d'un programme d'activité physique adapté réalisé par l'IPP (Institut des Politiques Publiques) réalisée par la méthode de l'expérimentation aléatoire dans une trentaine de maisons de retraites en Europe. Les résultats montrent une réduction de la prévalence des chutes ainsi qu'un impact bénéfique significatif sur les mesures subjectives de santé et de bien-être des résidents. L'étude comprend également une évaluation socio-économique coût-bénéfice qui met en évidence un bénéfice net.

---

#### 📌 OSSEBO

L'étude randomisée contrôlée, réalisée par l'INSERM et l'APHP avec Siel Bleu, visait à évaluer l'efficacité d'un programme d'activité physique adapté (APA) d'une durée de 2 ans, centré sur l'entraînement progressif de l'équilibre et sur la réduction des traumatismes physiques consécutifs à une chute chez les femmes à risque, âgées de 75-85 ans, vivant à domicile. Ont participé 706 femmes âgées de 75 à 85 ans ayant des capacités d'équilibre et de marche diminuées. L'étude a cherché à montrer une efficacité dans des conditions réelles de pratiques (sous forme d'ateliers) auprès de femmes présentant des fragilités. L'essai a démontré que l'action était efficace (diminution jusqu'à 20 % du risque de blessure suite à une chute chez les bénéficiaires) et avait des impacts positifs sur le bien-être des personnes (qualité de vie, diminution de la peur de tomber...).

---

#### 📌 Programme PIED (Programme Intégré d'Equilibre Dynamique)

Le Programme Intégré d'Equilibre Dynamique (PIED) a été créé au Québec, validé par des chercheurs et praticiens de l'université de Montréal. Il a été implanté en France à partir de 2005. Il s'agit d'un programme de douze semaines d'exercices physiques en groupe et à domicile et de séances d'informations sur différents sujets (aménagement du logement, nutrition, médication...)

Outre la conduite d'essais, l'impact des actions est abordé dans le cadre de méta-analyses, par des revues de littérature ou le recensement d'interventions prometteuses.

---

## 📌 **Revue systématique COCHRANE**

Fondée en 1993, Cochrane est une organisation internationale indépendante à but non-lucratif. Sa mission est de favoriser la prise de décision de santé éclairée par les données probantes, grâce à des revues systématiques. Ces revues s'appuient sur l'analyse des essais randomisés publiés.

Plusieurs revues ont été réalisées dans le champ de la perte d'autonomie, par exemple en 2009 sur les interventions de prévention des chutes, dont on rappelle ici quelques enseignements :

- Les programmes associant des exercices de musculation et d'équilibre permettent une réduction du nombre de chute ainsi que du taux de fractures.
  - Plusieurs programmes de Taï Chi sont probants, sous réserve d'un nombre élevé de séance.
  - Le nombre de chutes est réduit dans les interventions multifactorielles comprenant une évaluation des risques puis des stratégies adaptées.
  - La supplémentation en vitamine D ne semble pas réduire le nombre de chutes mais la diminution des psychotropes a des effets positifs.
  - Les actions ne comprenant qu'un apport de connaissances sur les chutes n'en réduisent pas le nombre ou la fréquence chez les individus.
- 

## 📌 **Expertise collective INSERM sur l'activité physique et la prévention des chutes chez les personnes âgées<sup>21</sup>**

Cette expertise collective publiée en 2015 analyse la production scientifique sur ce sujet (approches épidémiologiques des chutes accidentelles des personnes âgées, facteurs de risques, tests d'évaluation des risques, programmes de prévention, stratégies pour atteindre les plus vulnérables, approche économique...). Concernant l'impact des programmes de prévention des chutes, le document rappelle l'existence de nombreux essais contrôlés randomisés ainsi que de méta-analyses – et cite notamment la plus importante revue systématique de la littérature sur la prévention de la chute des personnes âgées à domicile (Cochrane Collaboration, Gillespie et coll., 2021), analysant des études sur des programmes mono-intervention<sup>22</sup> et multifactoriels<sup>23</sup>.

Dans cette expertise collective, le développement des recherches interventionnelles et études d'impact est recommandé, avec 4 axes de travail :

- Réaliser des études permettant de préciser les programmes optimaux en termes d'efficacité et d'acceptabilité, notamment pour les personnes les plus âgées, les moins mobiles et les plus fragiles
  - Évaluer l'efficacité des programmes non seulement sur les chutes mais aussi selon la gravité des conséquences des chutes
  - Approfondir les connaissances sur les mécanismes d'action des programmes d'exercice pour la prévention des chutes, et mieux apprécier leur impact sur la vie des personnes âgées
  - Réaliser des évaluations coût-efficacité des programmes de prévention
- 

## 📌 **Répertoire des interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé - Santé Publique France**

Ce répertoire a pour but d'aider les décideurs et les acteurs locaux à choisir des interventions adaptées pour répondre à leurs besoins, à valoriser une prévention scientifiquement fondée et à permettre l'articulation entre la recherche et les pratiques de terrain. [Lien vers répertoire des interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé - Santé Publique France](#)

---

<sup>21</sup> INSERM. *Activité physique et prévention des chutes chez les personnes âgées*. Collection Expertise collective, Inserm, Paris, 2015

<sup>22</sup> Pour les actions se concentrant exclusivement sur la chute, la méta-analyse Cochrane 2012 établit que les programmes d'exercices en groupe ou à domicile, ainsi que les interventions de sécurité domestique, réduisent le taux de chutes et le risque de chute.

<sup>23</sup> La méta-analyse suggère que ces interventions sont efficaces pour réduire le nombre de chutes, mais pas le risque de chute (nombre de chuteurs).

## Pour aller plus loin

- INSERM, expertises collectives : [Lien vers le site de l'INSERM](#)
- Site Cochrane : [Lien vers le site Cochrane](#)
- Article synthétique de Santé Publique France : [Lien article "Vieillir en bonne santé : revue des interventions efficaces"](#)

### 2.2 ENSEIGNEMENTS POUR LE CRP / dans quelle mesure cette approche est pertinente pour les objectifs du CRP ?

L'approche clinique permet d'établir un haut niveau de preuve, indispensable à la mission de capitalisation et diffusion d'actions probantes du CRP. Ce niveau doit être privilégié pour des programmes à vocation nationale.

L'expérience des essais cliniques met cependant en évidence que la démonstration rigoureuse de l'impact ne pourvoit pas systématiquement à l'explication des conditions de réussite de la mise en œuvre d'un programme ou d'une intervention et à l'identification des processus de production des effets. La démonstration de l'impact ne suffit pas à en modéliser l'implémentation dans divers contextes, ce qui est un prérequis de la politique de prévention de la perte d'autonomie. Les objectifs de transférabilité et de généralisation doivent d'emblée être pris en compte.

Partant, au-delà de la production de programmes nationaux, les approches de méta-analyses invitent ainsi à un partage approfondi à la fois des connaissances scientifiques (par exemple, sur les composantes des actions probantes) mais aussi des connaissances de terrain (par exemple, les conditions de réalisation d'une action) ou encore des connaissances expérientielles de la population concernée. Cette approche de diffusion de données probantes est clé dans les travaux du CRP.

# 3 Évaluer l'impact d'une action au sein d'une politique publique de la prévention de la perte d'autonomie

Dans la poursuite de l'exploration des différentes acceptions de l'évaluation d'impact, le terme peut être identifié dans l'évaluation des politiques publiques (EPP) comme l'un des critères sur lesquels une évaluation peut porter.

Au fur et à mesure du développement de l'EPP en France à partir des années 60, s'est affirmé le recours à certaines méthodes pour l'évaluation d'impact, notamment par une transposition de l'évaluation clinique et ses méthodologies, avec une place centrale donnée à la preuve statistique.

Ce champ d'évaluation est présenté ci-après pour nourrir le positionnement du Centre de ressources et de preuves, et appréhender sa mission sous l'angle de la maximisation de l'impact des crédits publics dédiés à la prévention de la perte d'autonomie.

## 1. Repères sur l'évaluation des politiques publiques

### 1.1 HISTOIRE / Bref historique de l'évaluation de politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques (EPP) trouve son origine aux États-Unis où sont mises en œuvre à partir des années 60 de premières démarches d'évaluation, utilisées alors comme outil de contrôle et d'optimisation des dépenses (avec le PPBS, *Planning Programming Budgeting System*). Le Congrès joue initialement un rôle important dans le développement d'évaluations puis cette pratique s'étend à l'ensemble des institutions publiques, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, faisant toujours des États-Unis le pays où la pratique de l'évaluation est la plus développée et institutionnalisée.

Deux vagues de diffusion et d'institutionnalisation de l'EPP dans les pays anglo-saxons et le Nord de l'Europe sont identifiées dans la littérature<sup>24</sup> :

- Une première vague dans les années 1960 et 1970, dans un contexte d'augmentation des interventions sociales des États, avec pour objectif d'étendre et améliorer des programmes publics notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du social ;
- Puis une seconde dans les années 1980, dans un contexte politique de réduction budgétaire des gouvernements conservateurs anglo-saxons, l'évaluation servant alors à contrôler l'utilité des dépenses publiques.

En France, le développement de l'EPP s'est opéré en plusieurs phases et se distingue du cadre anglo-saxon avec :

- Une première institutionnalisation de l'évaluation dans le cadre de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) en 1968, inspirée du PPBS américain, qui a suscité l'élaboration d'un nombre important d'études, principalement *ex-ante*<sup>25</sup> (social, santé, éducation, transports, environnement, aides aux entreprises...), visant à accompagner les décisions budgétaires. La RCB en tant que procédure est supprimée en 1984 et cette première approche de l'évaluation ainsi abandonnée ;
- Fin des années 80, avec la nomination de Michel Rocard comme premier ministre et le lancement d'une réforme administrative pour moderniser l'État, se développent les études *ex*

<sup>24</sup> Notamment -Perret B. (2008), *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte.

<sup>25</sup> Étude *ex-ante* : réalisée avant la mise en œuvre d'une intervention, elle analyse le contexte, le contenu du programme et ses conditions de mise en œuvre, les résultats et les impacts attendus.

post<sup>26</sup>. Existent entre 1990 et 1998, un comité interministériel de l'évaluation (CIME), accompagné d'un conseil scientifique de l'évaluation (CSE) et d'un fonds national de développement de l'évaluation des politiques publiques (FNDE) qui animent la production d'évaluations ;

- Alors que la société française d'évaluation (SFE) est créée en 1999, le CIME est remplacé par le conseil national de l'évaluation (CNE), sous la responsabilité du Commissariat général au plan ;
- Les années 2000 consacrent dans la loi le sujet de l'évaluation, avec la révision constitutionnelle de 2008 (article 24, où l'EPP est l'une des missions dévolues au Parlement), ainsi que la loi organique de 2009 (études d'impact préalables à la loi), ou encore en 2014, l'inscription dans le règlement interne du Parlement de l'obligation d'évaluer chaque loi trois ans après son entrée en vigueur. A noter cependant que le terme d'étude d'impact est dans ce sens un exercice différente de l'évaluation, comme souligné par le rapport de l'ANSA consacré aux What Work Centres<sup>27</sup>.

---

✎ « Telle qu'elle est développée, l'évaluation est peu ancrée dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques mais reste prioritairement perçue comme un instrument au service de la réforme de l'État et de la performance des organisations publiques »

---

*L'évaluation des politiques publiques en France, Desplatz et Lacouette-Fougère (2019)*

L'EPP en France est majoritairement pilotée par les administrations. Les évaluations sont réalisées par ou à l'initiative des ministères ou administrations centrales (dont les services statistiques des ministères), des établissements publics ou agences, des collectivités territoriales. Les services de l'exécutif sont les principaux acteurs de l'évaluation, là où le rôle de Parlement dans l'évaluation reste faible.

Plus spécifiquement sur l'évaluation d'impact des politiques publiques, les services statistiques des ministères et l'INSEE jouent un rôle important. Les acteurs publics s'appuient également sur des laboratoires de recherche en économie et politique publique<sup>28</sup>, utilisant majoritairement des méthodes contrefactuelles, même s'ils peuvent présenter des positionnements méthodologiques différents (par exemple, J-PAL Europe est le promoteur des méthodes randomisées, là où le LIEPP défend une approche mixte qualitative et quantitative, cf. infra).

## 1.2 DÉFINITION / La notion d'impact dans l'évaluation de politiques publiques – zoom sur les What Word Centres (WWC)

Dans l'évaluation des politiques publiques, l'impact est un angle d'évaluation possibles parmi d'autres critères (pertinence, cohérence interne et externe, utilité, efficience, efficacité...).

La Société Française d'évaluation (SFE) définit l'impact d'une action publique comme « *un effet décalé dans le temps ou indirect. Il n'est donc pas observable au quotidien comme le serait un résultat, défini comme immédiat et direct* ».

---

<sup>26</sup> Étude ex post : réalisée à l'issue de la mise en œuvre d'une intervention, elle peut l'analyser sous différents critères dont l'impact.

<sup>27</sup> « Ces études, bien différentes des évaluations d'impact, définissent les objectifs poursuivis, exposent les motifs du recours à une nouvelle législation, l'état actuel du droit dans le domaine visé, l'articulation du projet avec le droit européen, l'évaluation des conséquences économiques, financières, sociales et environnementales des dispositions du projet et les modalités d'application envisagées ainsi que leurs conséquences. Ces études d'impact sont généralement réalisées dans des délais très contraints par les administrations centrales, sans l'appui de chercheurs spécialisés de l'évaluation et sans prise en compte des résultats des évaluations d'impact disponibles. »

<sup>28</sup> Quelques exemples : Institut de Politiques publiques (IPP), J-PAL Europe, le CREST, LIEPP de Sciences Po, Fédération TEPP...

Dans les guides proposés par France Stratégie (cf. « pour aller plus loin » et annexes), la notion d'impact s'entend comme suit : « l'évaluation d'impact vise à établir la situation qu'aurait connue la société en l'absence de la politique évaluée » (Desplatz, Ferracci).

### 1.3 MÉTHODES / Les approches méthodologiques de l'évaluation d'impact des politiques publiques

Lorsqu'elle est définie dans une logique contrefactuelle<sup>29</sup> comme précédemment, la notion d'impact appelle le recours à des méthodes statistiques permettant d'établir ou de s'approcher d'une situation contrefactuelle.

Une hiérarchisation des méthodes contrefactuelles existe dans la littérature, la méthode la plus reconnue étant celles des expériences aléatoires contrôlées ou essais randomisés contrôlés (ERC, ou en anglais *randomized controlled trial* - RCT), dans lesquels, à l'image des essais cliniques, un groupe est assigné aléatoirement à l'intervention (ou au traitement) et un groupe ne l'est pas, la répartition aléatoire permettant de s'assurer qu'il n'y a pas de différence entre les deux groupes avant l'intervention et ainsi démontrer la causalité des impacts de l'intervention.

L'ERC fait figure de gold standard de l'évaluation des politiques publiques, il est par exemple préconisé dans le guide de France Stratégie de 2016 *Comment évaluer l'impact des politiques publiques* (Desplatz, Ferracci)<sup>30</sup>. Considérant les contraintes importantes pour réaliser des études randomisées, les auteurs estiment qu'il est possible de recourir à d'autres méthodes quantitatives si les contraintes des ERC ou méthodes expérimentales ne peuvent être dépassées, et s'appuyer sur des méthodes dites quasi-expérimentales<sup>31</sup>. Sont citées une diversité de méthode, notamment les différences de différences, l'utilisation de variables instrumentales, les régressions par discontinuité ou encore la méthode d'appariement.

A l'instar du guide de France Stratégie de 2016, les approches expérimentales ou quasi-expérimentales, ont été particulièrement valorisées dans le domaine et soutenues régulièrement par plusieurs économistes<sup>32</sup>. Or la prépondérance des approches expérimentales et de l'ERC est au cœur de nombreux débats. Diverses critiques des méthodes expérimentales émergent, notamment d'ordre éthiques, les individus non traités dans le cadre de l'étude étant par principe exclus d'un programme ou d'une politique publique. Sont également soulignés les contraintes opérationnelles de cette méthode, à la fois du fait de son coût et de sa durée.

Dans l'exemple du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (cf. infra), ce sont le refus de certains porteurs pour des raisons éthiques, les effectifs parfois trop faibles des expérimentations ou encore le risque de contagion entre les groupes tests et témoins qui n'ont pas permis d'avoir recours à ces méthodes. Outre les difficultés propres à la méthode, le RCT peut aussi être critiqué du fait de la difficultés à transposer ou généraliser les résultats obtenus à d'autres contextes que celui de l'intervention, l'approche relevant exclusivement de l'évaluation de la causalité avec le plus haut niveau de rigueur, sans pour autant permettre d'expliquer comment ces impacts sont produits (fonctionnements et mécanismes à l'œuvre dans l'intervention, compréhension du contexte, étapes permettant d'aboutir à ses résultats finaux).

---

<sup>29</sup> Dans une approche contrefactuelle, pour évaluer si des changements de résultats de santé sont directement attribuables à une intervention, on cherchera à les comparer au sein d'un groupe observé (que l'on appellera factuel) à un groupe hypothétique semblable ou interchangeable (que l'on appellera contrefactuel) qui ne se distingue que par une seule caractéristique, à savoir le fait de ne pas avoir reçu l'intervention

<sup>30</sup> Desplatz R. et Ferracci M (2016), *Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et praticiens*, Guide France Stratégie

<sup>31</sup> Le terme « quasi-expérimental » fait référence à une « expérimentation avec une intervention donnée, des résultats de santé mesurés et au moins deux unités expérimentales (groupe recevant l'intervention et groupe contrôle), mais sans recours à la randomisation pour créer les conditions d'inférence causale » (Cook, Campbell et al. 1979)

<sup>32</sup> [Lien vers l'article du Monde](#)

Au-delà des critiques sur la place donnée aux ERC, des débats entre évaluateurs ont émergé en France au cours des années 1980 et 1990 au sein des sciences sociales, avec une forte opposition entre quantitativistes et qualitatives. Du point de vue des défenseurs de l'approche qualitative, une représentation unique de l'évaluation par l'approche quantitative limite l'approche de l'impact à une mesure de l'efficacité. Anne Revillard<sup>33</sup> défend à ce titre l'usage d'approches qualitatives, y compris sur l'impact, pour éviter l'écueil de la division des rôles entre les méthodes selon les phases de politique étudiée : le quantitatif pour l'impact, le qualitatif pour l'analyse de la conception et de la mise en œuvre.

Un rapprochement est à l'œuvre entre les méthodes quantitatives et qualitatives (exemple du guide co-rédigé par France Stratégie et LIEPP en 2022<sup>34</sup>), à la fois par la reconnaissance de la légitimité de chacune sur leurs résultats et usages, mais aussi par le développement de plus en plus marqué des approches mixtes en évaluation<sup>35</sup>. Le dépassement de ce clivage invite à considérer que chaque méthode est à utiliser au regard de la nature des questions posées et du contexte de l'évaluation, rappelant que le travail de cadrage de l'évaluation une étape essentielle.

L'ouvrage de France Stratégie *Méthodes et approches en évaluation des politiques publiques*<sup>36</sup> souligne que si une partie des oppositions est dépassée, le débat sur la causalité demeure, interrogeant la place donnée à l'impact dans la production de connaissances et preuves. Nous explorerons dans la suite de la note des approches complémentaires à la recherche de démonstration causale.

## Pour aller plus loin

### Guides et ressources sur les méthodologies d'évaluation

- Le LIEPP, Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, met à disposition de nombreuses publications (Working papers, Policy Briefs, Fiches méthodologiques LIEPP, Débats du LIEPP) : [Lien vers les publications du LIEPP](#)
- Le J-PAL a produit des MOOC sur les méthodes d'évaluation d'impact randomisées : [Lien vers les MOOC du J-PAL](#)
- Société Française d'évaluation (SFE) : [Lien vers le site SFE](#)
- France Stratégie propose des analyses sur les méthodes et usages de l'évaluation d'impact des politiques publiques : [Lien vers les publications de France Stratégie sur l'évaluation d'impact](#)
- Le Conseil d'Analyse économique (CAE) publie une note, mobilisant les méthodes économétriques : [Lien vers la note du CAE](#)

### Analyses sur champ de l'EPP

- France Stratégie : *L'évaluation des politiques publiques en France* (R. Desplatz, C. Lacouette-Fougère) [Lien vers le document de travail de France Stratégie](#)
- Dans le cadre d'un groupe de travail entre le Social Value France et la Société Française d'évaluation, note « Entre évaluation de politiques publiques et évaluation de l'impact social » publiée par l'AVISE : [Lien vers la note AVISE](#)

<sup>33</sup> Revillard A. (2018), « Quelle place pour les méthodes qualitatives dans l'évaluation des politiques publiques » OSC, LIEPP

<sup>34</sup> Baiz A., Revillard A. (2022), *Comment articuler les méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, Guide France Stratégie

<sup>35</sup> Observatoire de la Société Française de l'évaluation : les méthodes mixtes sont présentes dans près de 40 à 60% des travaux (baromètre 2018)

<sup>36</sup> [Lien vers l'ouvrage](#) présentant 24 méthodes ou approches qualitatives, quantitatives ou mixtes en évaluation

## 2. Quel usage de l'évaluation des politiques publiques pour le domaine de la prévention de la perte d'autonomie ?

### 2.1 EXEMPLES D'EPP ET ESSOR DES WHAT WORKS CENTRES AU ROYAUME-UNI

Si le domaine spécifique de la prévention de la perte d'autonomie n'a pas fait l'objet d'évaluation d'impact au niveau national, la pratique de l'évaluation de politiques publiques (EPP), toutes politiques publiques confondues, est souvent décrite comme peu ou insuffisamment développée en France<sup>37</sup>, en comparaison avec d'autres pays. L'Institut des Politiques Publiques (IPP) estimait à 13% la part d'évaluations réalisées entre 2012 et 2017 relevant d'une approche d'impact en France.

Certains domaines sont plus pourvus (notamment insertion professionnelle, famille, éducation), avec par exemple des études portant sur le dédoublement des classes de CP, le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) ou encore le dispositif « La malette des parents ». Ce dernier dispositif avait été lancé dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) créé en 2009, s'appuyant sur des appels à expérimentation dans le champ de la jeunesse. Le FEJ a pour mission de soutenir des actions innovantes ainsi que leur évaluation. Les méthodes quantitatives reposant sur une approche aléatoire contrôlée ont été mises en avant et recommandées par le Fonds pour démontrer l'efficacité des interventions, ayant permis la réalisation d'une vingtaine d'évaluations avec des méthodes expérimentales ou quasi-expérimentales. Elles constituent cependant une proportion faible des évaluations réalisées (23 sur 700 évaluations d'après le rapport ANSA<sup>38</sup>).

En dehors de la France, ces méthodes se sont particulièrement développées au Royaume-Uni, où elles sont notamment portées dans le cadre des What Works Centres, comme décrit dans le rapport de l'ANSA.

✎ « La plupart des What Works Centres ont adopté une approche plutôt « rigoriste », avec un accent fort sur les évaluations d'impact avec contrefactuel, les revues systématiques d'évaluation et des analyses de coûts ».

« What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ? », ANSA (mars 2017)

A noter cependant que dans le déploiement des What Works Centres (WWC) britanniques, certains ont nuancé leur approche, en intégrant des évaluations sans contrefactuel, ou l'ont complété avec la question de la transposabilité des programmes évalués.

#### Pour aller plus loin

#### Expériences d'évaluation dans d'autres domaines

- Guide méthodologique du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse présentant l'approche évaluative du Fonds et les méthodologies utilisées

#### Guides et ressources sur l'évaluation de politiques publiques et les What Work Centres

- What Works Centres britanniques : *quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ?* (ANSA, mars 2017) : [Lien vers la publication du rapport](#)

<sup>37</sup> « Le lent développement des évaluations d'impact en France : une approche par les acteurs », Pierre-Henri Bono, Rozenn Desplatz, Sandra Debu, Clément Lacouette-Fougère

<sup>38</sup> « What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ? » (ANSA, mars 2017)

- *Vers une action publique guidée par la preuve (ANSA, 2021) : [Lien vers la publication du rapport](#)*
- *L'essaimage à l'épreuve du terrain - Un guide en 6 questions pour réussir votre essaimage (ANSA, février 2012) : [Lien vers la publication du guide](#)*

## 2.2 ENSEIGNEMENTS POUR LE CRP / dans quelle mesure cette approche est pertinente pour les objectifs du CRP ?

A nouveau, comme pour le domaine de l'EIS, les débats au cœur des pratiques d'évaluation sont utiles à la réflexion du CRP. Les spécificités de cette politique publique sont à prendre en compte, en comparaison avec d'autres champs où les évaluations d'impact se sont plus largement développées (cf. précédemment).

La politique de prévention de la perte d'autonomie n'est pas composée de programmes nationaux, se déclinant à l'aide de caisses, agences ou administrations locales dans les différents territoires (réformes scolaires, prestations familiales...). Elle s'incarne dans les Commissions des financeurs de la prévention de la perte d'Autonomie (CFPPA)<sup>39</sup>, qui analysent les besoins et définissent un programme coordonné d'actions à l'échelle du territoire départemental. Les opérateurs des actions de prévention financés par les CFPPA peuvent être de toute taille, d'implantation exclusivement locale ou organisés nationalement, relevant du secteur public, privé lucratif et non lucratif (avec cependant à date une connaissance encore limitée par la CNSA des acteurs financés, fonction des données collectées et consolidées). S'ajoute à cela une diversité de publics, par leur lieu de vie, âge, niveau de dépendance, qui n'intègre pas un parcours ou un dispositif permettant aisément un suivi (contrairement à d'autres domaines - la scolarisation par exemple).

Dès lors, l'évaluation de cette politique publique ne peut s'appréhender qu'en prenant en compte la diversité des actions existantes et de leur financement à l'échelle territoriale : 101 Commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) sont en activité. Sont recensées en 2021 tous financeurs inclus 129 372 actions, à destination de près de 1,5 millions de bénéficiaires<sup>40</sup>, pour un montant financé de 118 230 833€ (soit environ 915 € financé par action). En se concentrant sur les seuls concours de la CNSA, 74 408 actions financées sont recensées.

Cette structuration de la politique de la prévention met en évidence un écart entre le niveau de preuve d'un ERC attendu dans d'autres champs d'action publique et sa faisabilité sur le terrain, où peu d'actions pourraient faire l'objet d'une étude expérimentale ou quasi-expérimentale.

Aussi, plusieurs questions se posent pour le CRP dans la mesure d'impact de la politique de prévention de la perte d'autonomie :

- Existe-t-il des actions où un niveau de preuve d'étude expérimentale ou quasi-expérimentale peut être utilisé, avec notamment la disponibilité de données et la faisabilité d'un tirage aléatoire ? Comment ce type d'évaluation peut être financé ?
- Quelles autres approches évaluatives proposer à l'échelle des actions existantes ?

<sup>39</sup> [Lien vers une page dédiée aux CFPPA sur le site de la CNSA](#)

<sup>40</sup> D'après le rapport national des CFPPA (lien vers la synthèse [Lien vers la synthèse 2021](#)), avec une collecte partielle auprès des financeurs

- Comment appréhender globalement l'évaluation d'impact d'une politique publique composée d'une multiplicité d'actions ?

A ces questionnements relatifs à l'impact s'ajoutent une interrogation supplémentaire : plusieurs approches évaluatives invitent à porter l'attention plus largement sur les conditions de déploiement d'une intervention prouvée, et non uniquement sur la démonstration de son impact.

## 4 Entre preuve de l'impact et explication de l'impact : d'autres approches évaluatives

Ont été explorés précédemment dans la présente note les fondements de l'approche d'évaluation d'impact :

- Dans les débats et positionnements méthodologiques pour faire la preuve du ou des liens de causalité entre une action et les changements observés ;
- Dans l'exercice de formalisation d'une théorie du changement : décrire l'ambition, les modalités et les étapes pour qu'une action aboutisse à un changement.

Ces approches distinctes invitent à considérer l'évaluation sous l'angle de la théorie, en ne focalisant plus seulement l'analyse sur la causalité.

### 2.1 Qu'est-ce que l'évaluation basée sur la théorie ?

En réaction aux limites des méthodes expérimentales et quasi-expérimentales, les approches évaluatives dites basées sur la théorie s'attachent à la compréhension des phénomènes en jeu et des étapes produisant les résultats d'une action. Elles s'intéressent non plus à l'attribution stricte de l'impact à une action mais à l'analyse des processus de production de ces impacts. Ces approches intègrent la complexité des politiques publiques, des interventions et des environnements comme partie intégrante de la production de connaissances utiles à la décision.

Formalisée dans les années 1970 et 1980 aux États-Unis, l'évaluation basée sur la théorie (EBT) ou parfois nommée évaluation d'impact basée sur la théorie (EBTI) vise à formuler des hypothèses sur les mécanismes à l'œuvre dans une politique publique. Elle n'est pas une méthode en soi mais une logique de recherche, pouvant mobiliser des approches qualitatives comme quantitatives.

Elle procède d'une construction préalable d'une théorie de programme ou d'intervention, mobilisant souvent des évaluateurs et les équipes de terrain, qui peut prendre une forme graphique (logigrammes, à la façon de la chaîne de valeur de l'impact social vue précédemment). Elle cherche à retranscrire au plus près le contexte réel de l'intervention et les réalités de terrain. L'étude consiste ensuite à la vérification et l'explication de la théorie ainsi qu'à sa révision en incluant les processus causaux à l'œuvre.

Elle se décline en plusieurs approches : évaluation réaliste, traçage de processus, analyse de contribution.

### 2.2 Le cadre spécifique de l'évaluation réaliste

Parmi les approches évaluatives basées sur la théorie, l'approche réaliste s'attache aux spécificités du contexte et aux mécanismes par lesquels va se produire une action et ses effets.

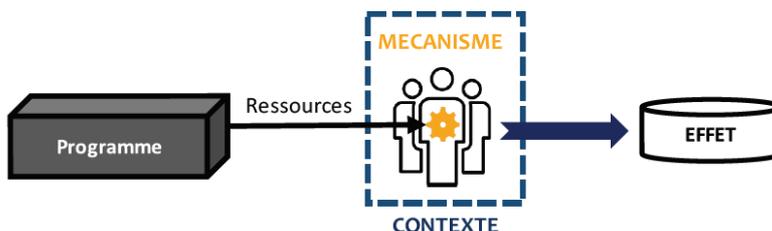
Introduite par Pawson et Tilley (1997)<sup>41</sup>, cette approche basée sur la théorie analyse les liens entre l'intervention et ses effets, pour mieux comprendre une action dans son environnement complexe. Selon cette approche, une intervention n'a pas d'effet en soi mais a des effets qui dépendent du contexte où elle a lieu. Les acteurs au sein du système sont les moteurs des changements, leurs réactions vont produire les effets. Aussi, l'évaluation réaliste analyse des mécanismes, par des approches qualitatives ou quantitatives, pour faire des liens entre le déclenchement de ces mécanismes et des facteurs contextuels, et entre ces mécanismes et la survenue d'effets.

Elle peut se résumer par le fait de ne plus se poser la question « est-ce que l'action marche ? », mais « dans le cas où cela marche, comment ça marche, pourquoi, pour qui, et dans quelles circonstances ? ». Il s'agit dès lors de dépasser une évaluation qui fasse la preuve théorique de l'impact au profit d'une évaluation du passage de la théorie à l'action et de l'effectivité de cet impact dans les actions réalisées.

L'un des outils de l'approche réaliste est la formalisation de configurations CME (contexte, mécanisme, effets) développée par Pawson et Tilley. La notion de « configuration » implique que ces 3 éléments clés forment un système expliquant le lien de causalité entre le programme et l'effet. Le programme fournit des ressources aux individus. À la rencontre d'éléments du contexte, ces ressources vont activer (ou non) des mécanismes chez ces personnes. Ces mécanismes produisent (ou non) des changements (des effets).

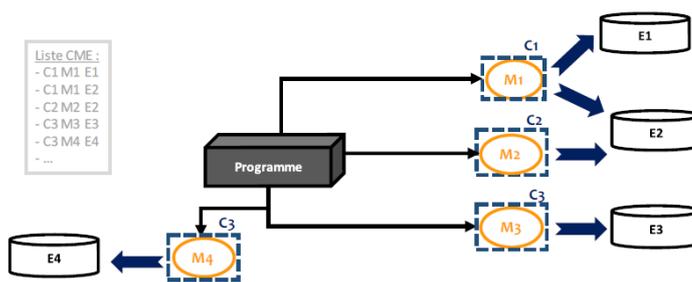
### La configuration contexte-mécanisme-effet (CME)

Figure 4 : La configuration contexte-mécanisme-effet (CME)



Source UCLouvain/IRSS-RESO, 2020

Figure 5 : Les configurations contexte-mécanisme-effet (CME)



Source : UCLouvain/IRSS-RESO, 2020

Source : UCLouvain

Une configuration CME n'explique pas seulement les liens de causalité entre un programme et ses effets, qui sont le fait d'une multitude de configurations. L'évaluation vise donc à formuler ces configurations CME pour ensuite les tester, afin de les confirmer ou les réviser, invitant le cas échéant à également réviser le programme en tant que tel.

<sup>41</sup> Pawson, Ray. et Tilley, Nicholas (1997), *Realistic Evaluation*, Sage.

## 2.3 Intérêts et limites des évaluations basées sur la théorie pour le CRP

Les approches évaluatives basées sur la théorie ouvrent une perspective complémentaire à celle de la causalité explorée précédemment en s'attachant à une approche davantage explicative : comprendre le fonctionnement d'une action, en révéler les hypothèses sous-jacentes et en intégrant l'efficacité d'une action dans son contexte et les mécanismes qui s'y jouent. Elles cherchent dès lors à produire d'autres connaissances utiles pour tirer les enseignements d'une action dans des politiques complexes. Elles font écho à la mission de diffusion des actions probantes du CRP, qui en plus d'une démonstration de la preuve, doit pouvoir définir des modalités de diffusion de ces actions dont les éléments d'adaptation à la diversité des contextes territoriaux.

Si ces approches basées sur la théorie peuvent, par leur aspect descriptif, paraître plus accessibles, elles relèvent en réalité de méthodologies techniques et complexes. Elles doivent être réalisées avec l'appui d'experts et respecter certains standards de qualité.

Comme pour les études expérimentales et quasi-expérimentales, la durée, le coût et la complexité méthodologique ne peuvent coïncider avec la majorité des actions de prévention de la perte d'autonomie existantes à ce jour.

### **Pour aller plus loin**

#### **Évaluation au sens large, sous l'angle de l'innovation sociale**

- Ressources et d'outils d'évaluation en innovation sociale, porté par le réseau québécois en innovation sociale (RQIS) : [Lien vers les ressources RQIS](#)

#### **Repères sur l'évaluation basée sur la théorie**

- Fiche méthodologique du LIEPP sur l'évaluation basée sur la théorie : [Fiche LIEPP évaluation basée sur la théorie](#)
- Fiche sur l'évaluation réaliste dans *Méthodes et approches en évaluation des politiques publiques* : [Fiche évaluation réaliste](#)
- « L'approche réaliste pour évaluer les interventions de promotion de la santé : éclairages théoriques » : [Synthèses de connaissances | UCLouvain](#)

## **5 Le positionnement du Centre de ressources et de preuves en matière d'évaluation d'impact**

Les précédents chapitres de la note ont exploré plusieurs visions de l'évaluation d'impact, avec des points de convergences, présents dans toute démarche évaluative, ainsi que des spécificités liées à des méthodologies ou champs disciplinaires distincts. 7 idées-clés s'en dégagent :

1. L'usage d'une évaluation se conçoit dès le démarrage et tout au long de la démarche : à quoi va servir l'évaluation ? quelles sont les questions pour lesquelles on espère des réponses ?
2. Peu d'évaluations spécifiques au sujet de la prévention de la perte d'autonomie sont recensées dans le contexte français, tous types d'approches confondues.
3. Une approche évaluative doit être intégrée à un projet, et peut l'être par l'opérateur lui-même, dans une logique de prise de recul de son action.
4. L'évaluation d'impact élaborée dans le cadre de déploiement d'actions probantes de prévention sur le territoire doit idéalement viser un double enjeu : mettre en place des actions avec un niveau de preuve d'impact solide, d'une part, et en mesure d'être déployées largement en conditions réelles, d'autre part. Cette ambition de l'évaluation invite à considérer l'articulation et la complémentarité d'approches causales (démonstration de l'impact) et des approches explicatives (compréhension des conditions d'impact).
5. Les démarches d'évaluation d'impact présentent pour la plupart une forte complexité, nécessitant le recours à des experts externes, des temps longs et des moyens significatifs, ce qui peut présenter un risque de déconnexion entre coût de l'action (ou ampleur de l'action dont le nombre de bénéficiaires par exemple) et coût de l'évaluation, questionnant la systématisation de l'approche.
6. Outre la complexité des méthodes, l'évaluation d'impact intègre de nombreux débats sur les approches méthodologiques. La lecture et le jugement de la qualité d'une approche évaluative pour des non-initiés peut s'avérer difficile pour une aide à la décision de financement.
7. La politique de prévention de la perte d'autonomie peut être pensée comme un système complexe, avec une diversité de financeurs à l'échelle départementale et dont les interventions financées à destination du public sont constituées par une multiplicité d'actions locales.

Face à ces constats, l'enjeu pour le CRP est de concrétiser l'usage de l'évaluation des actions pour une politique de prévention orientée vers l'impact. Pour embrasser la réalité et la complexité de ce domaine, différentes approches évaluatives sont à considérer et articuler. Elles doivent répondre à une diversité de questions, par exemple :

- Une action de prévention contribue-t-elle à l'adoption de comportements favorables à la santé par les individus ? Durablement ou non ?
- Est-ce que l'action en elle-même est déterminante dans ces changements de comportements ou sont-ils explicables par d'autres variables ? Les impacts observés sont-ils attribuables (strictement ou non) à l'action ?
- Une action jugée efficace peut-elle être dupliquée aisément sur d'autres territoires ? A quelles conditions ?

- A quels besoins répondent l'ensemble des actions financées à l'échelle du département ? Quels sont les publics atteints ? Quels sont les publics non atteints ?
- Quelles sont les caractéristiques des opérateurs et des actions de prévention réalisées sur les différents territoires ? Quels sont les publics ciblés, les modalités de réalisation et les impacts (attendus ou mesurés) ?
- Les actions financées à l'échelle du département s'appuient-elle (au moins partiellement) sur des actions prouvées ou ont-elles des preuves de leur impact ? Quelle est la nature de ces preuves et leur validité ?

## Un cadre de travail porté par la CNSA en matière de prévention de la perte d'autonomie

En 2024, la CNSA a posé un nouveau cadre pour le financement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

« Les concours attribués au financement des CFPPA doivent prioritairement venir en soutien d'actions de prévention favorisant **l'adoption durable de comportements favorables à la santé**, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé.

Ces actions doivent tout particulièrement contribuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en portant **une attention spécifique aux publics en situation de vulnérabilité**.

Dans ce cadre, le caractère innovant de l'action n'est pas une condition nécessaire pour son soutien par les CFPPA : il doit être un moyen de favoriser l'adoption durable de comportements et/ou d'atteindre les publics en situation de vulnérabilité. »

En termes d'évaluation, cette doctrine identifie plusieurs priorités retenues par le CRP :

- Une priorité donnée à l'étude de l'impact sur les publics bénéficiaires des actions de prévention, et en particulier les publics en situation de vulnérabilité
- Une priorité donnée à l'analyse et la démonstration de l'adoption durable de comportements favorables à la santé

A noter que ces priorités n'excluent pas des approches complémentaires pouvant enrichir des approches évaluatives (par exemple, étudier l'impact d'une action sur d'autres parties prenantes, intégrer d'autres critères évaluatifs que l'impact...) mais visent à partager des repères communs, pour toute approche évaluation d'une action de prévention de la perte d'autonomie.

## Dans ce contexte, l'approche retenue par le CRP en matière d'évaluation d'impact

L'approche retenue par le CRP pour encourager la diffusion de l'évaluation d'impact dans la prévention de la perte d'autonomie s'appuie sur deux principes :

- Une approche de la causalité par différents niveaux de preuve et de complexité, pour soutenir la démonstration de l'impact d'une action ;

- Une approche de l'évaluation d'impact qui englobe d'autres approches que la seule causalité, pour soutenir le déploiement d'actions probantes en prenant en compte la complexité des interventions et des politiques publiques.

Pour cela, le CRP identifie 4 niveaux d'évaluation d'impact, présentés dans le schéma ci-après et détaillés ci-dessous. Chaque niveau aboutit à des approches évaluatives différentes par leur méthodologie et leur finalité, et s'adressant de fait à des actions ou des programmes situés à différents niveaux de preuves.

### **Description des 4 niveaux d'évaluation d'impact (schéma ci-après)**

Dans cette approche par niveau, un préalable de méthodologie de projet est indiqué : il vise à rappeler la nécessité d'un cadrage méthodologique de l'action, définissant en particulier le problème visé, la population cible, les modalités d'actions et les objectifs de cette action. Ce préalable vise à rappeler que ce cadrage est indispensable à la construction d'une démarche d'évaluation.

Ce préalable est un seuil minimal dans la construction méthodologique d'une action. Il peut inclure des données d'activité ou de bilan. A noter que dès cette étape, il est possible de tendre vers l'impact d'une action, notamment en s'appuyant sur des données probantes voire des actions probantes.

Pour les actions n'ayant pas d'éléments relatifs à leur impact, le niveau 1 constitue une approche accessible et mobilisable en interne par le porteur, y compris pour des actions comptant peu de bénéficiaires. Le niveau 1 poursuit la démarche de clarification de l'approche d'impact, avec le recours à un outil standardisé (indicateurs prédéfinis, associés à des questions et réponses). La collecte effective de ces données peut être réalisée par le porteur lui-même (passation directe du questionnaire auprès des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'un outil). L'approche se limite à la collecte de quelques données, sans un cadrage d'étude plus large ou l'intégration de questionnements spécifiques. Ce niveau 1 ne constitue donc pas à proprement parler une évaluation d'impact, du fait de l'absence de cadrage méthodologique propre, mais vise à mieux documenter son action et identifier parmi les indicateurs standardisés les sujets sur lesquels renforcer l'existant. Le niveau 1 a vocation à encourager la prise en main par les opérateurs d'une logique réflexive et de perfectionnement des actions, sans pour autant aboutir à des preuves.

Ce niveau 1 et le préalable méthodologique apparaissent nécessaires compte tenu de la faible diffusion de l'approche évaluative dans le secteur et de la multiplicité des porteurs de petite taille impliqués dans cette politique publique.

Pour les actions déjà formalisées, le CRP encourage l'approfondissement et la conduite d'évaluations en ayant recours aux niveaux qui suivent (2,3 et 4). Pour ces trois niveaux et donc pour des actions considérées comme prometteuses ou probantes, l'intervention d'un tiers évaluateur est nécessaire.

Est considérée comme « prometteuse » (niveau 2) une action pour laquelle des impacts sont démontrés, mais sans attribution rigoureuse de la causalité. Plus qu'une collecte de données (niveau 1), il s'agit d'une évaluation globale du projet, intégrant à l'analyse des pistes d'évolution de l'action pour renforcer son impact. Elle peut s'appuyer sur des données qualitatives et quantitatives – pour ces dernières, en intégrant une exigence de représentativité des données. La causalité n'est pas démontrée strictement (pas de contrefactuel) mais doit néanmoins être approchée, a minima par le recueil de l'avis des parties prenantes à ce sujet. Ce niveau peut notamment s'appliquer aux actions dont l'ampleur ne

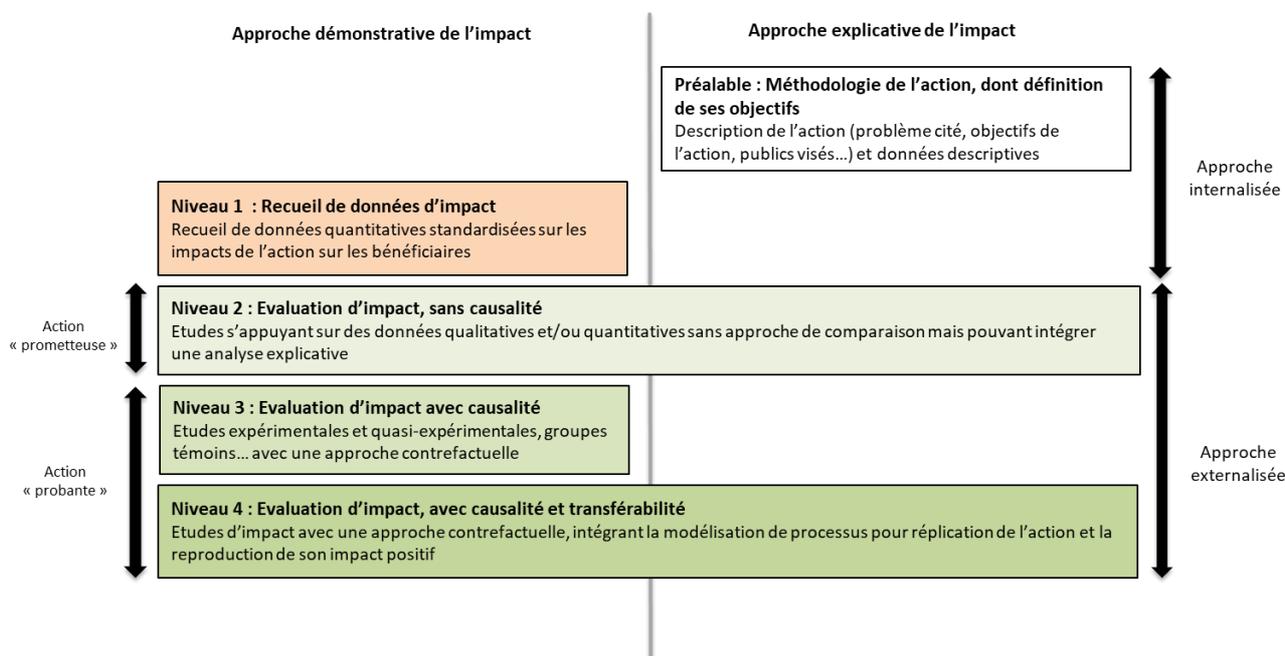
permettrait pas d'envisager une évaluation avec contrefactuel, par exemple en raison du nombre de bénéficiaires trop faible ou de la difficulté opérationnelle à constituer un groupe témoin.

Pour les actions de plus grande ampleur ou ayant vocation à être modélisées et diffusées largement, les niveaux 3 et 4 visent à atteindre le plus haut niveau de preuve, voire y intégrer une approche d'implémentation (niveau 4) : il s'agit du standard le plus élevé, qui ne pourra concerner qu'une partie restreinte des actions de prévention de la perte d'autonomie, mais sera nécessaire pour des programmes qui seront diffusés nationalement. Le terme d'action « probante » n'est utilisé que pour une étude externe, visant la démonstration de l'impact au sens strict, et dont la méthodologie, la qualité et l'intégrité se base sur des appuis experts (approche scientifique, revue entre pairs).

Pour toutes les actions (quelle que soit leur taille et l'ambition portée), au-delà d'une approche exclusivement causale, une approche par la théorie présente un intérêt fort par :

- Une analyse des besoins de prévention, ainsi que des publics touchés ;
- Une description des objectifs et moyens mis en œuvre pour y prétendre ;
- Une analyse des mécanismes et conditions d'implémentation.

### Schéma des niveaux évaluatifs d'une action de prévention de la perte d'autonomie du CRP



En complément de cette approche par niveau, le CRP met en évidence à travers ses missions une utilisation diversifiée de l'évaluation d'impact, incitant les financeurs et opérateurs à ne pas seulement évaluer l'existant mais aussi s'appuyer sur les connaissances scientifiques et de terrain.

Autrement dit, pour tendre vers plus d'impact des actions, l'évaluation de l'action en elle-même peut être limitée (freins méthodologiques notamment : taille de l'échantillon, difficultés à constituer un groupe

témoin...), invitant à penser l'usage d'évaluations déjà réalisées. Cette approche par niveaux est donc à mettre en relation avec les autres ressources produites par le CRP, notamment la mise à disposition de données probantes (dans les formats « Synthèses et bonnes pratiques ») ou encore la création de programmes nationaux de prévention basés sur la littérature scientifique.

## Les ressources proposées par le CRP

Plusieurs axes de travail du CRP visent à produire des ressources à destination des CFPPA et des opérateurs en matière d'évaluation d'impact.

### 1) Proposer des ressources aux CFPPA pour guider la sélection des actions, intégrant la notion d'évaluation

- Une trame d'appel à projet et de cahier des charges proposés aux CFPPA, intégrant la notion d'évaluation d'impact du projet.

### 2) Elaborer un guide pratique sur l'évaluation d'impact par un porteur et son référentiel d'indicateur (niveau 1)

- Appuyé sur une phase d'expérimentation (menée de mai à décembre 2024, auprès de 12 CFPPA et 52 porteurs)
- Un référentiel d'évaluation d'impact intégrant des repères pour son utilisation et des pistes d'approfondissement

### 3) Diffuser largement aux CFPPA et aux opérateurs des repères sur l'évaluation d'impact

- Une offre de journées thématiques consacrées à l'évaluation d'impact des actions de prévention de la perte d'autonomie, dans le cadre de la convention signée entre l'Union des Gérontopôles de France et la CNSA,
- Un format synthétique en 4 pages sur les repères clés proposés par le CRP

Enfin, le CRP s'engage dès 2025 dans une démarche d'évaluation d'impact de son propre programme de travail, avec l'appui du BIT (Behavioural Insights Team).

# Annexes

## Entretiens

Agence nationale des solidarités actives (ANSA)

ARSEPT Auvergne

ASEPT Limousin

Association Animation Loisirs et Culture en  
Chautagne

Atelier de l'évaluation (AtEv)

Atouts prévention Rhône-Alpes

AVISE

Koreis

CARSAT Pays de la Loire

Centre socioculturel La Partageraie

CERPOP INSERM

CFPPA Alsace

CFPPA Aube

CFPPA Dordogne

CFPPA Doubs

CFPPA Maine et Loire

CFPPA Morbihan

CFPPA Saône et Loire

CFPPA Savoie (+ accompagnateur démarche  
évaluation - 2 entretiens)

CFPPA Seine-Saint-Denis

CRESS Inserm - Université Paris-Descartes

Croix Rouge - Cellule Mesure d'impact

Direction action sociale CNAV

Direction action sociale CNAV Ile de France

Ellyx

ESSEC - Labo E&MISE

Fédération des Centres sociaux et socioculturels  
de France (2 entretiens)

Fédération des Centres sociaux et socioculturels  
de Vendée

Gérontopôle AURA

Groupement d'Intérêt Economique « Ingénierie  
Maintien à domicile des Personnes Agées »  
(Gie IMPA)

Impact Tank

IREPS Occitanie

Kimso

Malakoff Humanis

NEXEM

ONAPS

PEPS24

Petits frères des Pauvres

PRIF

Resanté-vous - TAPASS

Restos du cœur

SAAD PAPAVAL

Santé publique France

Siel Bleu - Institut Siel Bleu

Siel Bleu

TASDA

UNCCAS

UNIOPSS

# Ressources documentaires

## Évaluation d'impact social

- Agence Phare, Avise, L'expérience de l'évaluation d'impact social, 2017
- Avise, Évaluer son impact social, 2022
- Avise, Évaluer l'utilité sociale de son activité : conduire une démarche d'auto-évaluation, 2007
- Avise, Improve, Adopter une démarche intégrée de la mesure d'impact : retours d'expérience, 2022
- ESSEC, AVISE, Mouvement Impact France, Petit précis de l'évaluation d'impact social #2, 2021
- UNAPEI, Ellyx, Mesurer son impact social – guide méthodologique UNAPEI, 2022
- VISES, Ceci n'est pas un guide, 2019
- Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, Ressources et territoires, *L'impact social, Vademecum*, 2023
- Emeline Stievenart, Anne-Claire Pache, « Évaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repère », *Revue internationale de l'économie sociale – Recma*, 2014
- Impact Tank, Les consultations Sommet de la mesure d'impact, 2023
- ESSEC, Impact tank, Panorama de l'évaluation d'impact social en France, 2021
- ESSEC, MOOC « Évaluation et mesure d'impact social »
- J-Pal, MOOC « Évaluer les programmes sociaux »

## Outils et ressources méthodologiques de promotion de la santé

- Site internet de la Fédération Promotion Santé :
- Guide Up « L'évaluation en 7 étapes : guide pratique pour l'évaluation des actions santé et social »

## Évaluation de politiques publiques et What Works Centres

- ANSA, *What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ?* 2017
- ANSA, *Vers une action publique guidée par la preuve* 2021
- ANSA, *L'essai à l'épreuve du terrain - Un guide en 6 questions pour réussir votre essai*, 2012
- France Stratégie, R. Desplatz, Marc Ferracci, *Comment évaluer l'impact des politiques publiques, Un guide pratique à l'usage des décideurs et praticiens*, 2016
- France Stratégie, R. Desplatz, C. Lacouette-Fougère, *L'évaluation des politiques publiques en France*, 2019
- France Stratégie, A. Baïz, A. Revillard, *Comment articuler les méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, 2022
- France Stratégie, A. Baïz, *Quelles évaluations des politiques publiques pour quelles utilisations ?*, 2022
- A. Revillard, *Quelle place pour les méthodes qualitatives dans l'évaluation des politiques publiques*, 2018
- A. Revillard (dir), *Méthodes et approches en évaluation des politiques publiques*, 2023

- AVISE, Social Value France, Société Française d'évaluation, *Entre évaluation de politiques publiques et évaluation de l'impact social*, 2022
- Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, *Guide méthodologique relatif aux évaluations du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)*
- Conseil d'analyse économique, « Évaluation des politiques publiques » - Les notes du conseil d'analyse économique », 2013
- INJEP, M. Studer, G. Trasciani, F. Petrella, « Évaluation des associations en France, revue de littérature », 2023

#### Essais cliniques randomisés contrôlés et santé publique

- Revue Gériatrie et société, Prévention et vieillissement : modèles, expérimentations et mise en œuvre (2012)
- Jaillon, P., « L'essai clinique contrôlé randomisé », 2007
- Jatteau, A., « Les essais contrôlés randomisés. Une comparaison entre la médecine et l'économie », *Philosophia Scientiæ*, 23-2, 85- 110, 2019
- Haut Conseil en Santé Publique, Revue Actualité et dossier en santé publique ADSP n°69 – L'évaluation en santé publique, 1996
- IPP, C. Gerves, C. Milcent, C. Senik, « Évaluation d'un programme d'activité physique adaptée à un public de personnes âgées », 2015

#### Approches évaluatives

- LOUART, Sarah, BALDÉ, Habibata, ROBERT, Émilie, RIDDE, Valéry, « Évaluation Réaliste », LIEPP Fiche méthodologique n°33, 2023-07
- Malengreaux S., Doumont D., Aujoulat I., « L'approche réaliste pour évaluer les interventions de promotion de la santé : éclairages théoriques », Woluwé-Saint-Lambert : UCLouvain/IRSS-RESO, 2020
- DEVAUX-SPATARAKIS, Agathe, « L'évaluation basée sur la théorie », LIEPP Fiche méthodologique n°27, 2023-07

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)   

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

[www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)



**CNSA**

66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex 14  
Tél. : 01 53 91 28 00 – [contact@cnsa.fr](mailto:contact@cnsa.fr)

  
Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

  
service public  
de l'autonomie